

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES  
PAR LE MAIRE ENTRE LE 08 JUIN 2020 ET LE 12 JUIN 2020**

**DÉCISION DU 08 JUIN 2020**

**Direction Juridique et Commande Publique - Service Assemblées - Gestion locative -  
Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Equipements sportifs -  
Preneur : Sun Ride (Sport Urbain Nazairien).**

La Ville de Saint-Nazaire autorise l'association Sun Ride (Sport Urbain Nazairien), Hôtel de l'Europe - 2 place des Martyrs et de la Résistance - 44600 Saint-Nazaire à occuper des équipements sportifs (dont le détail figure en annexe de la convention ci-jointe), situés sur le domaine public communal, à compter de la saison sportive 2019/2020, et ce pour au plus trois saisons sportives, soit jusqu'au 31 août 2022.

Les droits et obligations des parties sont précisés dans la convention annexée à la décision.

**DÉCISION DU 11 JUIN 2020**

**Direction Juridique et Commande Publique - Service Assemblées - Gestion locative -  
Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Equipements sportifs -  
Preneur : CATTP Adolescents.**

La Ville de Saint-Nazaire autorise l'association CATTP ADOLESCENTS, Centre Hospitalier- 11 boulevard Georges Charpak- BP 414 - 44606 Saint-Nazaire à occuper des équipements sportifs (dont le détail figure en annexe de la convention), situés sur le domaine public communal, à compter de la saison sportive 2019/2020, et ce pour au plus trois saisons sportives, soit jusqu'au 31 août 2022.

Les droits et obligations des parties sont précisés dans la convention annexée à la décision.

**DÉCISION DU 11 JUIN 2020**

**Service des Sports et du Nautisme - Location du ponton municipal de la base sous-  
marine - EURL Mouette and Sea.**

Le ponton municipal de la base sous-marine de la Ville de Saint-Nazaire est loué à partir du 08 juin 2020 pour une durée de 3 mois à la « EURL Mouette and Sea) pour un montant de 900,00 euros (neuf cents euros).

La recette en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 70.

**DÉCISION DU 11 JUIN 2020**

**Service des Sports et du Nautisme - Location du ponton municipal de la base sous-marine - SAS G-tec.**

Le ponton municipal de la base sous-marine de la Ville de Saint-Nazaire est loué pour une période d'un mois à compter du 15 juin 2020 à la SAS G-tec pour un montant de 300,00 euros (trois cents euros).

La recette en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 70.

**DÉCISION DU 12 JUIN 2020**

**Direction des Sports - Association SNVBA - Attribution de subvention Club citoyen haut niveau - Avenant n° 3 à la convention financière.**

La Ville de Saint-Nazaire décide de modifier par avenant n° 3 la convention « Club Citoyen de Haut Niveau 2018-2021 » pour l'association SNVBA, conformément au dispositif d'aide nazairienne « Club Citoyen de Haut Niveau ».

L'avenant n° 3 à la convention financière « Club Citoyen de Haut Niveau Sports collectifs » annexé à la décision règle dans le détail les modifications des droits et des obligations pour chacune des parties.

**DÉCISION DU 12 JUIN 2020**

**Direction des Sports - Association SNHB - Attribution de subvention Club citoyen haut niveau - Avenant n° 2 à la convention financière.**

La Ville de Saint-Nazaire décide de modifier par avenant n° 2 la convention « Club Citoyen de Haut Niveau 2018-2021 » pour l'association SNHB, conformément au dispositif d'aide nazairienne « Club Citoyen de Haut Niveau ».

L'avenant n° 2 à la convention financière « Club Citoyen de Haut Niveau Sports collectifs » annexé à la décision règle dans le détail les modifications des droits et des obligations pour chacune des parties.

**DÉCISION DU 12 JUIN 2020**

**Direction des Sports - Association CEK - Attribution de subvention Club citoyen haut niveau - Convention financière à conclure.**

La Ville de Saint-Nazaire décide de conventionner avec l'association CEK sur le versement d'une subvention Sport de haut niveau, conformément au dispositif d'aide nazairienne « Club Citoyen de Haut Niveau ».

La convention financière annexée à la décision règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

**DÉCISION DU 12 JUIN 2020****Direction des Sports - Association ABCN - Attribution de subvention Club citoyen haut niveau - Convention financière à conclure.**

La Ville de Saint-Nazaire décide de conventionner avec l'ABCN (Atlantique Club Basket Nazairien) sur le versement de subvention sport de haut niveau, conformément au dispositif d'aide nazairienne « Club Citoyen de Haut Niveau ».

La convention financière du club annexée à la décision règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

**DÉCISION DU 12 JUIN 2020****Service Administratif Ville Educative et Créative - Associations - Indemnisation dans le cadre d'activités sportives.**

La Ville de Saint-Nazaire autorise le versement de subventions exceptionnelles aux associations concernées par des activités sportives pour un montant total de 86 700€.

La liste des associations concernées avec le montant de la subvention exceptionnelle correspondante est annexée à la présente décision.

Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de la Ville, compte par nature 6574.

## LISTE DES ASSOCIATIONS – ACTIVITES SPORTIVES

Nom de l'association Association	Activité	Montant	Observation
Alerte de Méan	Sports divers	11 000,00 €	- Soutien exceptionnel Covid-19, - Annulation manifestations prévues jusqu'au 31/07/2020
Atlantique Basket Club Nazairien (ABCN)	Basket	5 000,00 €	- Soutien exceptionnel Covid-19 - Fermeture installations sportives - Montant modifié suite à une aide versée par l'État
Best Triathlon	Sports divers	3 000,00 €	- Organisation d'un parcours Swimrun entre Pornichet et Saint-Nazaire, le 17/10/2020
Centre Étude Karaté (CEK)	Karaté	1 800,00 €	- Soutien exceptionnel Covid-19 - Investissement matériel et équipements
Entente Sportive des Clubs de l'Océan (ESCO 44)	Athlétisme	4 550,00 €	- Organisation course sur route : Foulées nazairiennes, 35 <sup>ème</sup> édition, le 27/09/2020 – Epreuve ouverte à tous types de pratiquants : confirmés, néophytes et scolaires
Entente Sportive des Clubs de l'Océan (ESCO 44)	Athlétisme	3 000,00 €	- Soutien exceptionnel Covid-19, - Annulations manifestations prévues jusqu'au 31/07/2020
Entente Sportive des Clubs de l'Océan (ESCO 44)	Athlétisme	2 000,00 €	- Soutien sportif international, - Aide à la préparation physique d'Evelina Mendes (lancer de javelot), membre de l'équipe de France et médaillée de bronze au championnat d'Europe U23
Entente Sportive des Clubs de l'Océan (ESCO 44)	Athlétisme	1 000,00 €	- Soutien sportif international et aide à la préparation physique de Léa Vendôme (course de haies), membre de l'équipe de France et Championne de France cadette

Entente Sportive des Clubs de l'Océan (ESCO 44)	Athlétisme	500,00€	- Soutien sportif - Aide à la préparation physique de Timothée Chauvin (lancer du Javelot), membre de l'équipe de France U20 et vice-champion de France
Estuaire Athlétic Club	Athlétisme	2 900,00 €	- Demande de subvention pour l'organisation de l'Ekiden du 06/09/2020
Handi'Nat Région Nazairienne (HRN)	Natation	2 700,00 €	- Préparation Matthis Daniel, - Championnats d'Europe Sport Adapté Virtus du 17 au 26/06/2020 en Russie
Saint-Marc Football	Football	3 000,00 €	- Soutien exceptionnel Covid-19
Saint-Nazaire Bicross Club	Vélo	450,00 €	- Financement de WC supplémentaires lors de l'organisation de courses
Saint-Nazaire Raid Evasion (SNRE)	Sports Nature (RUN & BIKE - RAID - TRAIL)	900,00 €	- Promouvoir la pratique des sports nature : Run & bike raid – trail 10/11/2019
Saint-Nazaire Raid Evasion (SNRE)	Sports Nature (RUN & BIKE - RAID - TRAIL)	900,00 €	- Organisation du 10ème Run & Bike de St Nazaire du 12/12/20
Saint-Nazaire Volley Ball Atlantique (SNVBA)	Volley-ball	20 000,00 €	- Soutien exceptionnel Covid-19 - Aide de fin de saison - Annulation manifestations prévues jusqu'au 31/07
	TOTAL	62 700 €	

**DÉCISION DU 12 JUIN 2020****Service Administratif Proximité Solidarités ORH DGS - Soutien exceptionnel COVID 19  
Association Secouristes français Croix Blanche.**

La Ville de Saint-Nazaire autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'association Secouriste français Croix Blanche domiciliée 50 rue de Pornichet 44 600 Saint-Nazaire.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, compte 6574.

**DÉCISION DU 12 JUIN 2020****Service Administratif Proximité Solidarités ORH DGS - Soutien exceptionnel COVID 19  
Association Secours et Assistance Médicale.**

La Ville de Saint-Nazaire autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 9 500 € à l'association Secours et Assistance Médicale domiciliée Maison des associations, 2 avenue Albert de Mun - 44 600 Saint-Nazaire.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, compte 6574.

**DÉCISION DU 12 JUIN 2020****Service Administratif Proximité Solidarités ORH DGS - Soutien exceptionnel COVID 19  
Association TOTEM.**

La Ville de Saint-Nazaire autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'association TOTEM domiciliée 6 rue de l'île du Pé - 44 600 Saint-Nazaire.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, compte 6574.

**DÉCISION DU 12 JUIN 2020****Service Administratif Proximité Solidarités ORH DGS - Soutien exceptionnel COVID 19  
Association Groupe d'Entraide Mutuelle.**

La Ville de Saint-Nazaire autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) domiciliée 42 Avenue Albert de Mun 44 600 Saint-Nazaire.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, compte 6574.

**DÉCISION DU 12 JUIN 2020****Service Administratif Proximité Solidarités ORH DGS - Soutien exceptionnel COVID 19**  
**Association La Chrysalide de l'Etre.**

La Ville de Saint-Nazaire autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 € à l'association La Chrysalide de l'Etre domiciliée 5 Bd Victor Hugo 44 600 Saint-Nazaire.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, compte 6574.